

Informations municipales

Etude Bourg centre :

Une vingtaine de volontaires se sont portés candidats pour échanger sur le programme « Bourg-Centre », une opération à l'initiative de la Région visant à accompagner les communes, dans le cadre de contrats sur-mesure permettant la revitalisation des territoires ruraux.

Ces échanges aux côtés d'élus de la commune ont pour objectif d'enrichir, amender et compléter les actions déjà identifiées dans le cadre de cette étude.

Des échanges ont eu lieu les 2 et 23 février et devront se poursuivre dans les semaines et mois à venir.

Nous rendrons compte le moment venu des résultats de cette concertation et des éventuelles suites qui seront données aux projets pris en compte.



Focus sur l'équipe ATSEM :

Connues des parents et des enfants, Véronique, Valérie, Béatrice, Martine et Céline sont les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) des 5 classes maternelles de l'école des « Petits Artistes ».

La commune de Gragnague a fait le choix d'affecter une ATSEM par classe maternelle (ce n'est pas obligatoire), tant elle pense que leur mission est essentielle dans la vie scolaire des 3-6 ans.

Discrètes mais indispensables elles interviennent dans les classes, auprès de l'enseignant mais ne dépendent pas de l'Éducation Nationale. Elles sont recrutées et placées sous l'autorité de la commune.

Titulaires du CAP Petite Enfance, elles sont formées à l'accueil, au soin et à l'éducation de la petite enfance pour remplir des missions qui varient légèrement selon la section à laquelle elles sont affectées.

Leurs missions se déroulent principalement sur le temps scolaire (accueil et hygiène de l'enfant, aide pédagogique aux enseignants, entretien du matériel et des locaux scolaires) ou périscolaires (accompagnement des enfants sur le temps de cantine, accompagnement du transport en maternelle).



Elles jouent souvent le rôle de messagère entre la famille et son binôme professeur des écoles : mauvaise nuit ou difficultés familiales. Elles prêtent une oreille attentive aux familles pour que l'école puisse mieux s'adapter au rythme et aux besoins de l'enfant. Ce sont elles qui surveillent la sieste, connaissent les habitudes de chacun....

Sur le temps scolaire, elles sont la deuxième paire d'yeux pour veiller sur la classe : résoudre les conflits, soigner un bobo, consoler un chagrin...

Cela leur donne un regard particulier sur l'enfant, une vision d'ensemble sur sa journée et sur ses besoins.

Centrale d'enrobage à chaud :

Comme annoncé le mois dernier, et dans le cadre de la consultation du public sur la demande d'enregistrement d'un projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud sur le territoire de la commune de Gragnague ; la Société Eurovia Grand Projet tiendra une permanence dans les locaux de la Mairie de Gragnague le **10 mars de 16h à 18h**.

Modification N°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le 25 janvier 2023 s'est déroulée une réunion d'information sur cette modification N°6 du PLU. Les intervenants, le bureau d'étude 2AU et la société Link City ont présenté chacun en ce qui les concerne l'évolution du « pastillage » dans les zones A et N du PLU et d'autre part le projet de création d'un centre de séminaire situé dans l'emprise du Château de Degrés.



La réunion s'est tenue devant une salle bien garnie ; de nombreux échanges ont permis de mieux comprendre cette évolution réglementaire qui nous est demandée par les services préfectoraux.

Par ailleurs, la présentation du centre de séminaire a fait l'objet de nombreuses illustrations afin de mieux cerner le projet.

Recensement militaire dès mes 16 ans :

Le recensement doit se faire entre le 16ème anniversaire et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

Lors du recensement, il doit fournir une adresse mail et un numéro de téléphone.

Dès ses 18 ans, pour une inscription à des examens et concours, à l'examen du permis de conduire, chaque jeune doit obligatoirement avoir effectué sa JDC (Journée de Défense et Citoyenneté)

Lors de cette journée, seront délivrés un enseignement sur le civisme sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français, une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la lutte contre les préjugés sexistes et sur la lutte contre les violences physiques, psychologiques ..., sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale, et sur les différentes formes d'engagement.

Atelier compostage C3G :

En cohérence avec les objectifs fixés par la directive européenne qui prévoit l'obligation de tri à la source des bio déchets d'ici 2024, la C3G développe ses actions de sensibilisation à la valorisation des bio déchets.



☞ Tous les ans, des « ateliers compostage » sont organisés par le Service Déchets et Prévention de la C3G pour permettre aux usagers de s'initier aux techniques et aux gestes dédiés à la pratique du compostage.

Détails et renseignements sur :

<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr/vie-quotidienne/les-ordures-menageres/compostage-individuel>

Nouveau ! Chauffeur privé à Gragnague :

L'entreprise **Charles 31**, situé à Gragnague, met à votre service un véhicule électrique tout confort pour vous assurer un accompagnement à prix économique et fixé à la réservation.

Pour des déplacements en proximité ou pour de plus longues distances, pour un accompagnement sur mesure suivant vos besoins : courses, rendez-vous médicaux, accompagnement enfants...

Réservations au 07.500.289.31

Encombrement des trottoirs :

Si les poubelles, sacs, bacs à ordures et conteneurs de tri sélectif n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des obstacles au cheminement des piétons.

Ainsi, même lorsque les bacs sont disposés soigneusement, ils constituent une entrave aux déplacements des piétons en général et, a fortiori, des personnes handicapées ou à mobilité réduite (PHMR).

L'oubli, les contraintes personnelles (Ex : horaires de travail, dépôt plus tôt, enlèvement tardif), voire leur incivisme peuvent aggraver ce constat en rallongeant le temps de présence du bac sur le domaine public. De plus, la présence d'animaux errants à la recherche de nourriture qui, en explorant le contenu des poubelles éparpillent parfois les déchets sur l'espace public, peut amplifier aussi ce phénomène.

Pour tout savoir sur la réglementation des déchets sur le territoire de la C3G :

<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr/vie-quotidienne/les-ordures-menageres/2-non-categorise/119-reglement-de-collecte-des-dechets-menagers-et-assimiles>

Par principe, il est formellement interdit de déposer ses poubelles sur la voie publique en dehors des règles de gestion des déchets ménagers comme cela est stipulé aux paragraphes suivants du dit règlement :

§ 5.8. Horaires de présentation des déchets à la collecte. Les conteneurs et caissettes doivent **être sortis la veille au soir et rentrés au plus tôt** après le passage des bennes.

§ 5.9. Lieux de présentation des déchets à la collecte. Les déchets doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte.

Sachez que si vous ne tenez pas compte de ce règlement, vous vous exposez à des sanctions. Afin d'éviter cette situation et pour le bien et le confort de votre voisinage, nous vous préconisons de bien vouloir appliquer ces consignes.



Célébration 19 mars 1962

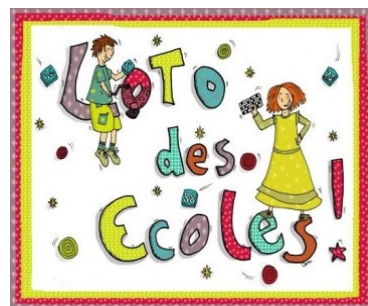
La journée nationale du « cessez-le-feu » en Algérie permet de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de Tunisie. La cérémonie au monument aux morts se déroulera le **lundi 20 mars à 18h00** suivi du verre de l'amitié à la mairie.

Informations associatives :

Loto des l'Ecoles :

Dimanche 12 mars à 14h à l'école des Petits Artistes.

Après plusieurs années d'interruption liée au Covid, l'association "Les Amis de l'Ecole" organise le traditionnel loto, au profit des sorties et activités des élèves, qui se déroulera dans l'enceinte de l'école. De nombreux lots à gagner, dans une bonne ambiance !!! Venez nombreux !



Happy St Patrick day :



Le **18 Mars dès 20h00**, à la salle du Foyer Rural,
CRAZY FROGS MOTO CLUB organise sa 1ère soirée SAINT PATRICK

Nous vous proposerons SAUCISSE/FRITES ou BURGER/FRITES pour 7€, ainsi que différentes bières, vins, sodas, etc... en vente directement sur place tout au long de la soirée.

La réservation est indispensable auprès des personnes suivantes (places limitées) :

- Alain : 06 71 83 01 83 ou Corinne : 06 13 72 74 77
- En adressant un mail à : saintpatrick@crazyfrogs.fr en indiquant noms, prénoms,

nombre de personnes et nombre de plats choisis

Rejoignez-nous pour cette nouvelle date festive **et portez du vert !!!!!**

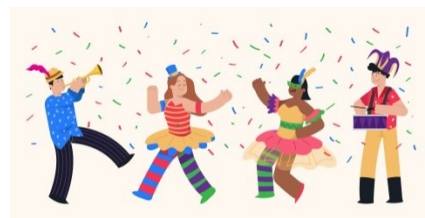
Fête du printemps - Le carnaval débarque.!!! :

Le Comité des fêtes est heureux de vous annoncer le retour du carnaval !!!

RDV le **samedi 25 mars** sur le parking de l'école à **14h**

Cette année, le thème a été choisi par nos écoliers : "LA GOURMANDISE"

Nous serons accompagnés par la BANDA de l'école de musique de Gragnague !



Des sacs de confettis et des masques vous seront offerts par le comité des fêtes de Gragnague !

Pour commencer, un défilé déguisé dans les rues du village pour accompagner Monsieur Carnaval jusqu'à la place de la mairie.

Ensuite, tout en regardant Monsieur Carnaval brûler, un goûter vous sera offert.

Pour finir, une soirée dansante mais aussi gourmande vous réglera avec des saucisses, des merguez et des frites.

19h Apéro Concert au Foyer Rural !!!



Fête foraine sur la place du village du vendredi soir au dimanche soir.

Alors à très vite pour ce beau week-end !!!

comitedesfetes.gragnague2022@gmail.com

AGGV :

Si vous désirez découvrir les activités proposées par l'AGGV, nous vous proposons à partir du 6 mars, une adhésion à tarif réduit et ce jusqu'au début des vacances d'été :

- 1 cours : 44 € (48 € hors Gragnague)
- 2 cours : 64 € (68 € hors Gragnague)
- 3 cours : 76 € (80 € hors Gragnague)



La licence est due dans son intégralité (c'est votre assurance !) pour un montant de 28 €

Voir les cours proposés par nos différentes animatrices sur la fiche d'inscription.

Si vous désirez inscrire votre enfant à l'AGGV, nous vous proposons à partir du 6 mars, une adhésion à tarif réduit et ce jusqu'au début des vacances d'été : 44 € (48 € hors Gragnague)

La licence enfant est due dans son intégralité (c'est votre assurance !) pour un montant de 23 €.

Voir les horaires des différents cours proposés par Céline sur la fiche d'inscription.

Carte de pêche :

Vente de carte de pêche 2023.

Le prix de la carte de pêche pour la saison 2023 a légèrement augmenté.

Tarifs : de 7€ pour un enfant de moins de 12 ans à 105€ pour une personne majeure tout modes de pêches et dans plus de 90 départements.



Vous pouvez vous procurer cette carte directement depuis chez vous sur internet à www.cartedepeche.fr, ou auprès du président de l'Association de Pêche de la Vallée du Girou M. Didier Averseng au 06 87 10 06 97.

Vous pouvez également dès ce jour récupérer le « Guide Pêche 31 » sur le présentoir de la mairie.

Le 11 mars, aura lieu un premier lâcher de 70 kg de truites dans le Girou sur le secteur de Saint-Marcel-Paulel.